



FONDS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Bilan 2021

Principaux axes d'interventions 2022-2023

Conférence des Maires PETR Albigeois Bastides – mercredi 8 février 2023

Fonds de Développement Territorial



Présentation des différents dispositifs d'intervention au titre du FDT :

- Etudes préalables aux projets d'investissements sur le patrimoine immobilier communal ou intercommunal
- Participation au financement des équipements immobiliers concourant au développement local
- Patrimoine rural non protégé
- Contrats Atouts Tarn
- Contrats Atouts Tarn : Communes de + 2 000 habitants
- Actions en faveur des aménagements cyclables et de leurs équipements (réactualisée en mars 2022)
- Aide en faveur du développement du loisir de baignade .
- Action en faveur de la rénovation urbaine des quartiers en difficulté
- Aide à la voirie d'intérêt local
- Aide à la réparation des dégâts sur voies communales consécutifs aux intempéries

+ 3 nouvelles fiches d'intervention



(Assemblée départementale 24/25 mars 2022)

Villes et villages d'avenir,

Actions d'adaptation au changement climatique

Actions en faveur de la production d'habitats solidaires et innovants

FDT : « Etudes préalables aux projets d'investissements sur le patrimoine immobilier communal ou intercommunal »

Objet : Etude de faisabilité, d'opportunité et de dimensionnement préalable aux projets d'investissements sur le patrimoine immobilier communal ou intercommunal

Bénéficiaires : Communes, syndicats, regroupements communaux ou intercommunaux

BENEFICIAIRES	TAUX MAXIMUM	SUBVENTION MONTANT MAX/AN
Communes – 2000 habitants	70%	3 750 €
Communes + 2000 habitants	50%	7 500 €
Groupements de communes sans fiscalité propre	70%	3 750 €
Groupement de communes à fiscalité propre	50%	15 000 €
Syndicat mixtes composés exclusivement de communes et de groupements intercommunaux	50%	15 000 €

FDT « Participation au financement des équipements immobiliers concourant au développement local »

Objet : Participation au financement des équipements immobiliers concourant à la solidarité des territoires

Bénéficiaires : Communes – 2000 habitants

Type de projets retenus:

Construction, modernisation et extension de bâtiments communaux

Construction, modernisation et extension de groupes scolaires

Construction et aménagement de bibliothèques entrant dans le schéma départemental de lecture publique

Travaux visant à encourager le développement durable et les économies d'énergies

Projets de développement touristiques

BENEFICIAIRES	TAUX MAXIMUM	PLAFOND HT DE LA DEPENSE SUBVENTIONABLE SUR 3 ANS
Communes – 500 habitants	De 35 à 45%*	100 000 €
Communes de 500 à 1999 habitants	30%	150 000 €

* En fonction de l'écart constaté entre l'effort fiscal de la collectivité et l'effort fiscal moyen de la strate de la population.

FDT « Contrats Atouts Tarn »

Bénéficiaires : Communes + 2000 habitants, Intercommunalités, Associations

Objet : **Accompagner les projets portés par les communes, les intercommunalités et les associations dans leurs projets d'investissement qui s'inscrivent dans des thématiques diverses:**

- Équipements à vocation sociale et éducative, Maisons de santé, Maisons de service public, Habitat partagé
- Équipements culturels, sportifs et touristiques
- Aménagement des espaces publics à caractère patrimonial ou touristique et des liaisons douces
- Actions en faveur des aménagements cyclables et de leurs équipements
- Les services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural
- Création de tiers lieux innovants
- Réhabilitation de bâtiments communaux divers (opérations portées par les communes – 10 000 habitants uniquement)

Modalités d'intervention:

- **Communes de 2 000 à 10 000 habitants** : Le département interviendra auprès des communes sur des projets d'intérêts communaux. Les projets sont instruits dans le cadre d'une dotation triennale maximale d'aide (100 000 à 200 000 €).
- **Communes de + 10 000 habitants** : Le département interviendra auprès des communes sur des projets d'intérêts départementaux et / ou sur des équipements scolaires situés dans des quartiers où les populations sont en situation de fragilité.
- **Intercommunalités** : Les projets soutenus devront s'inscrire dans les thématiques présentées ci-dessus.

Bilan du Fonds de Développement Territorial – 2021

En 2021, le département a attribué plus de **10 M€ d'aides** aux communes et aux intercommunalités au titre du Fonds de Développement Territorial (FDT) pour la réalisation de **623 projets**.

FDT	Montant Aides attribuées	Nombre de dossiers subventionnés
FDT, Axe 1 – Mesure 1 et PRNP	1 726 426,52 €	149
Etudes (Communes et intercommunalités)	61 078 €	15
Contrat Atouts Tarn	5 418 725,37 €	104
FDT : aide à la voirie d'intérêt local	2 431 808,12 €	267
Répartition du produit des amendes de police	385 534,34 €	82
Participations départementales au titre de la voirie	666 366,47 € TTC	6
TOTAL	10 689 938,82 €	623

Bilan 2021 par thématique

Contrat Atouts Tarn

- **1,5 M€ attribués pour la création de bâtiments communaux, intercommunaux et des écoles**

Construction d'une nouvelle école maternelle dans le quartier de Lentajou à Gaillac, Création d'une salle de convivialité à Sorèze...

- **Plus de 300 000 € pour l'aménagement touristique du territoire**

Requalification et extension d'un itinéraire Grande Randonnée sur les Monts de Lacaune, Aménagement et valorisation touristique de l'itinérance Tarn sur plusieurs communes des Monts d'Alban...

- **Plus de 500 000 € pour les aménagements urbains**

Redynamisation du centre bourg de Villefranche d'Albigeois, Aménagement des entrées de ville à Lavaur, Aménagement de voies cyclables sur l'agglomération de l'Albigeois...

- **Plus de 600 000 € pour nos équipements culturels**

Travaux d'extension du musée du protestantisme de la réforme de la laïcité à Fontrieu, Création d'une médiathèque à Valence-d'Albigeois, Création de deux salles de cinéma à Mazamet...

- **Près de 1M € pour les équipements médicaux sociaux**

Construction d'une micro-crèche à Saint-Pierre-de-Trivisy, Extension et rénovation de la maison de santé de Sémalens...

- **1,3 M € pour les équipements sportifs**

Aménagement d'un boulodrome à Blaye-les-Mines, Réhabilitation et extension du gymnase municipal à Pont de l'Arn...

Charte départementale des territoires 2022-2023

- **La charte départementale des territoires constitue un engagement politique fédérateur en faveur des intercommunalités en déterminant les axes de l'action publique départementale pendant la durée de nos prochains contrats Atout-Tarn**
- **Le Président du Département rencontrera l'ensemble des intercommunalités du territoire afin de signer cette charte et présenter en détails les nouveaux dispositifs d'intervention départementaux**
- **2022: Finalisation du Contrat Atouts Tarn 2021-2023**

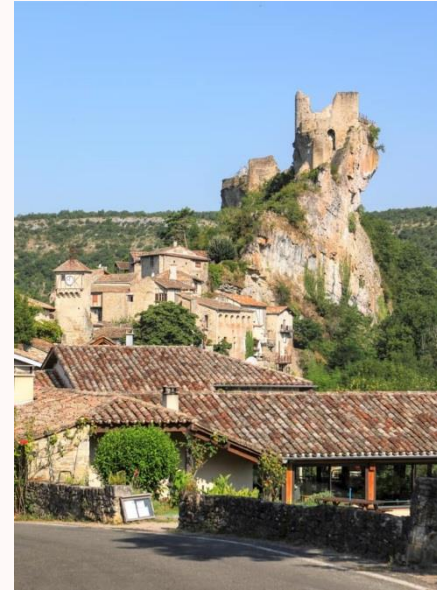
Les axes d'intervention prioritaires (1/3)

« Villes et Villages d'avenir »

Objet :

- développer l'attractivité et revitaliser des centres anciens
- favoriser les mobilités douces (piétonnes et cyclables) avec des matériaux respectueux de l'environnement
- développer les services et les équipements publics
- développer des lieux de rencontre, d'échange et d'espaces collaboratifs
- maintenir la présence de services de santé
- développer les équipements culturels et sportifs
- résorption et reconversion des friches industrielles et urbaines
- mise en valeur du patrimoine
- préserver la sécurité publique

Type de projets retenus : *Embellissement des espaces publics, Développer des mobilités, Mise en valeur du patrimoine par l'éclairage publics, Rénovation du patrimoine communal afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, Création ou aménagement de commerces dans le cadre de la solidarité territoriale, Création ou aménagement de tiers lieux, de cafés culturels ou d'espaces associatifs, Création ou aménagement de services de soins, Création ou aménagement de structures d'accueil pour jeunes enfants, d'accueil de loisirs ainsi que la rénovation de bâtiments scolaires, Création ou aménagement d'équipements culturels, Création ou aménagement d'équipements sportifs (city stade, skate park, terrains de sports, parcours santé, aires de jeux...), Reconversion et résorption des friches industrielles en milieu urbain, Soutien à des projets innovants, soutien aux projets de vidéoprotection sur des bâtiments publics...*



Les axes d'intervention prioritaires (2/3)

« Actions d'adaptation au changement climatique »



Objet:

- agir en faveur de la transition énergétique et écologique de nos territoires
- s'adapter au dérèglement climatique
- faire revenir « la nature et la biodiversité en ville »
- économiser les énergies et développer les énergies renouvelables
- soutenir les aménagements portés par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les associations s'intégrant dans cette problématique

Type de projets retenus : *Soutien à la création ou à la restauration de jardins collectifs (familiaux ou partagés), jardins d'insertion ou pédagogiques respectueux de l'environnement (objectif zéro pesticides), Aides à l'émergence de projets innovants (création d'espaces végétalisés et /ou nourriciers innovants sur terrain public, d'ilots de fraîcheur, et actions de desimperméabilisation (cour d'écoles, placettes de village,...), Ombrage des surfaces minéralisées, Développement des mobilités (voies piétonnes et cyclables, aires de covoiturage) et amélioration de la sécurité routière, Soutien à la pose de panneaux solaires et des équipements de stockage d'énergie destinés à l'autoconsommation, à l'installation de solaire thermique ou de réseaux de chaleur alimentés en majorité en énergie renouvelable (bois) (commune – 3 500 habitants) aux chaufferies bois destinés aux locaux publics, Mise en place d'éco-pâturage sur les espaces publics (aménagement de la parcelle nécessaires à l'accueil des animaux et à la sécurité : abris, abreuvoirs, clôtures...)*
Collecte de pneus usagers auprès des agriculteurs

Les axes d'intervention prioritaires (3/3)

« Actions en faveur de la production d'habitats solidaires et innovants »



Objet:

- Encourager le développement d'habitats innovants en tenant compte de la nécessité d'associer un projet social au projet habitat
- Développer une offre de logements adaptés à l'âge (seniors), jeunes adultes (1er logement), au handicap, aux publics vulnérables.
- Favoriser la création de logements pour professionnels de santé (internes et stagiaires)
- Améliorer l'offre des locations et réduire la vacance des logements dans les centres de village
- Favoriser l'amélioration de la qualité de l'hébergement touristique (Cf. fiche règlement spécifique)

Type de projets retenus : *Création, rénovation et aménagement de logements locatifs communaux répondant à l'objet ci-dessus énoncé, Rénovation et aménagement d'hébergements touristiques, Création, extension et rénovation de centre d'hébergement collectif*



Le guide des aides du Département aux communes et aux groupements de communes est à télécharger à l'adresse suivante :

<https://www.tarn.fr/au-quotidien/collectivite-locale/le-guide-des-subventions-aux-collectivites>



Merci de votre attention

Conférence des Maires PETR Albigeois– mercredi 8 février 2023